



RESTAURATION SCOLAIRE

Equilibre et diversité au menu

I. LE PNNS :

La commune de Gond-Pontouvre est labellisée « Programme National Nutrition Santé » depuis novembre 2014. Le PNNS est le cadre de référence en matière de nutrition en France. Il fournit des produits et des mécanismes incitatifs pour favoriser une alimentation saine, l'activité physique et combattre le surpoids ou la prévalence de sucre ou de sel dans nos aliments. Un cahier des charges est donc à respecter pour les repas servis aux enfants de nos écoles.

II. LA FORMATION :

Par rapport aux préconisations du PNNS, les équipes de restauration de Gond-Pontouvre ont participé à plusieurs modules de formation sur la nutrition (« Cuisiner et servir des céréales et légumineuses, Bien manger à l'école : savoirs de base et savoir être..., juste cuisson ... »). Ces formations se poursuivent chaque année.

III. DES MENUS EQUILIBRES ET VALIDES PAR UNE DIETETICIENNE :

Les menus proposés par la commune dans les restaurants scolaires sont élaborés par le responsable de la cuisine centrale et validés par une diététicienne qui veille au respect des recommandations relatives aux besoins nutritionnels des enfants.

Sont intégrés dans les repas servis aux enfants, des produits Bio et des produits locaux.

IV. DES ANIMATIONS :

Des animations sont régulièrement organisées dans les restaurants scolaires :

- Semaine du goût
- Menu Gastronomade

V. L'ORGANISATION DU REPAS :

Le repas se déroule en deux services afin que les enfants mangent dans de meilleures conditions et dans le but de limiter le bruit.

En 2014, la commune a fait le choix de rallonger la pause méridienne, elle est désormais d'1h45 afin que les enfants aient plus de temps pour la prise du repas.

VI. LABEL ALIM CONFIANCE / LABEL TERRITOIRE BIO ENGAGÉ / Accompagnement de l'association REGALADE:

En date du 19 janvier 2024, la cuisine centrale de Gond-Pontouvre a obtenu le renouvellement du niveau « Très Satisfaisant » pour l'application des règles principales d'hygiène par le LABEL ALIM CONFIANCE.

En mars 2021, la candidature de la commune de Gond-Pontouvre au label Territoire Bio Engagé a été validée. Ce label valorise les collectivités ayant engagé une démarche en faveur de l'agriculture biologique sur leur territoire. Il a été renouvelé depuis.

La commune de Gond-Pontouvre bénéficie également de l'accompagnement de l'association Régalade notamment dans sa démarche de réduction des déchets.

VII. MODALITES D'INSCRIPTION :

★ L'inscription est indispensable. Elle se fait d'office dès lors que le dossier d'inscription scolaire est validé en mairie.

VIII. PARTICIPATION DES FAMILLES (voir Art. 15 du règlement)

La tarification est sociale. Elle comporte 7 tranches suivant le Quotient CAF du foyer Familial (QF, **attestation à fournir**). Un tarif unique est appliqué pour les hors commune.

La facture correspond aux seuls repas pris.

La facturation du service de restauration se fait chaque début de mois sur le mois écoulé. L'avis des sommes à payer (ASAP), valant facture, comprend les repas consommés par l'enfant et le forfait mensuel de la garderie si utilisation.

Si à échéance, une facture est inférieure à 15 €, elle est reportée sur la période suivante.

Délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2023 Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2024

TARIFS RESTAURATION 2024	
Tranches suivant le Quotient Familial CAF	Tarif 2024
0 € < QF < 450 €	1,00 €
450 € < QF < 700 €	1,68 €
700 € < QF < 950 €	2,25 €
950 € < QF < 1200 €	2,60 €
1200 € < QF < 1450 €	3,04 €
1450 € < QF < 1700 €	3,48 €
QF > 1700 €	3,83 €
Hors Commune	4,60 €

IX. MODALITES DE PAIEMENT :

Voir l'article 15 du règlement pour les modalités de facturation.

Pour ceux souhaitant adhérer au prélèvement automatique, le mandat de prélèvement SEPA est obligatoire ainsi que le RIB.

Le service de
restauration

Quand j'utilise le service de
restauration, je paye mon repas
correspondant à ma tranche de QF

Je paye uniquement ce
que je consomme.

A chaque échéance, je reçois un "avis
de somme à payer si ma facture est
supérieure à 15 €. Si non elle est
reportée sur la période suivante.

Je règle :

- Par prélèvement
- Par Chèque
- Par virement (TIP)
- En numéraire au bureau de tabac
284 route de Paris à l'aide de Paylib
- Par Paylib